

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
:03.27.53.75.32
Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 24 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le TRENTE ET UN AOUT à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M.P.ROPITAL - C.DI POMPEO--S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - **Christian DEMUYNCK** (à Nicolas LEBLANC)
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - **Frédéric LEFEBVRE** (à Corine DEMOUSTIER)
Marie-Pierre ROPITAL (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSES :

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI (absent pour les questions **14 et 14 bis**)
Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions **14 et 14 bis** et à partir de la question **n° 31**)
Sylvie ZATAR (absente pour les questions **16 à 18**)
Naghieb REFFAS (absent pour la question **n° 19**)
Corine DEMOUSTIER et Medhi GAMRA (absents pour les questions **n° 30 et 31**)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 14BIS : Reconstruction du mur des remparts de la rue Coutelle - Demande de subvention D.R.A.C

Vu l'arrêté municipal n°1670/14 relatif aux mesures d'urgence de restriction de circulation et de stationnement suite à l'éboulement d'une partie du mur des remparts rue Coutelle en date du 06 mai 2014,

Vu l'arrêté municipal n°2671/14 relatif aux mesures de restriction de circulation et de stationnement suite à l'éboulement d'une partie du mur des remparts rue Coutelle en date du 01^{er} septembre 2014,

Considérant que la voirie de la rue Coutelle est fermée à la circulation suite à l'effondrement d'un mur des remparts.

Que par conséquent, un diagnostic a été réalisé en octobre 2014, afin d'en envisager sa restauration.

Que le coût global de ce projet dont l'inscription est prévue au budget municipal s'élève à 66 775.00 € H.T.

Qu'il inclut la restauration, la mise en sécurité et le renforcement de cette partie des remparts dont la durée prévisionnelle prévue est de 3 mois, hors préparation.

Que pour la réalisation de ce projet, la Ville a l'opportunité de bénéficier du soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Subséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- solliciter une subvention auprès de la D.R.A.C, pour un montant maximal,
- engager les travaux, après réception de la notification du dossier de demande de subvention.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Sollicite** une subvention auprès de la D.R.A.C, pour un montant maximal,
- **Engage** les travaux, après réception de la notification du dossier de demande de subvention.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY